

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2015**

### DATE DE **CONVOCATION**

15 juin 2015

### **DELIBERATION N°18/MT/2015** Projet de lotissement sur les parcelles AB et AX.

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX NEUF JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LABEAU 1er Adjoint au Maire.

### NOMBRE DE **CONSEILLERS**

**EN EXERCICE** 19 **PRESENTS** 14 **ABSENTS** 05 QUORUM 10 **PROCURATIONS** 00 ETAIENT PRESENTS: M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint

Mme Marcelline POPO, 2ème Adjointe

M. Brice SEPHO, 3ème Adjoint

Mme Liliane DAUPHIN, 4ème Adjointe M. Jean-Yves TARCY, 5ème Adjoint Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller

Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère

Mme Eldha SAMEDI, Conseillère Mme Rosaline CAMILLE, Conseillère M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

M. Donel DUCCE, Conseiller M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Mme Eléonore JOHANNNES, Conseillère

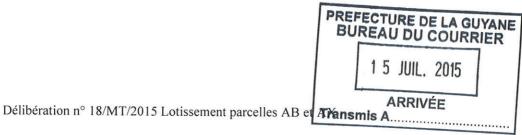
**ABSENTS EXCUSES:** 

M. Patrick LECANTE, Maire M. Vincent MAYEN, Conseiller Mme Isabelle AUBIN, Conseillère Mme Marlène MONTET, Conseillère

ABSENT:

M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Yves TARCY, 5ème Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



## Délibération n°18/MT/2015 Création d'un lotissement sur les parcelles AB et AX

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

La collectivité communale a acquis les parcelles AB 2, AB 33, AB 34, AB 36, AB 37, AB 73, AB 74, AB 75, AX 170 et AX 171 d'une contenance totale de 66 ha 76 a 39 ca.

Il convient désormais de lancer ce projet d'extension du bourg dans sa partie méridionale afin de satisfaire aux nombreuses demandes de petits terrains à bâtir sous la forme d'un lotissement communal. Les décisions à prendre sont les suivantes :

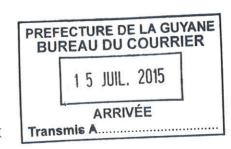
- Autoriser la création d'un lotissement communal sur les parcelles AB 2, AB 33, AB 34, AB 36, AB 37, AB 73, AB 74, AB 75, AX 170 et AX 171 d'une contenance totale de 66 ha 76 a 39 ca.
- Autoriser le Maire à rechercher tous les financements afférents à cette opération.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°19/MT/2015 de Monsieur le Maire relatif à la création d'un lotissement sur les parcelles AB et AX.

Après avoir entendu les explications du président de séance et délibéré;



#### **DECIDE**:

Article 1: AUTORISE la création d'un lotissement communal sur les parcelles AB 2, AB 33, AB 34, AB 36, AB 37, AB 73, AB 74, AB 75, AX 170 et AX 171 d'une contenance totale de 66 ha 76 a 39 ca.

Article 2: AUTORISE le Maire à rechercher tous les financements afférents à cette opération.

<u>Article 3</u>: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

# ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

POUR	14	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Publication le : 1 7 JUIL. 2015

